SESSIONI STRASURDINARIA DI U 2026

RIUNIONI DI U 20 DI NUVEMBRI DI U 2026

N° 2026/M4/23

MUZIONI
(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)

- <u>DIPUSITATA DA</u> :FLORIAN RIOLACCI PÈ U GRUPPU *« CHJAMA À L'UNITÀ »*

- <u>UGHJETTU</u> : ***RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS PAR L'ÉTAT CONCERNANT LA FIN DE L'INSCRIPTION DES MILITANTS NATIONALISTES CORSES AU FIJAIT***

CONSIDÉRANT le RAPPORT « AUTUNUMIA » N° 2023/E4/172 prévoyant que « Le processus de discussion en cours doit ainsi intégrer cette problématique dans toutes ses dimensions (retour à la liberté, condamnations pécuniaires, inscription des condamnés au FIJAIT, arrêt des poursuites en direction des personnes ayant participé aux manifestations du printemps 2022). »

CONSIDÉRANT la DÉLIBÉRATION « AUTONOMIA » N° 23/089 AC DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE DU 5 JUILLET 2023 prévoyant que « Le processus de discussion en cours doit ainsi intégrer cette problématique dans toutes ses dimensions (retour à la liberté, condamnations pécuniaires, inscription des condamnés au FIJAIT,

arrêt des poursuites en relation avec des faits liés à la situation politique, économique et sociale de l'île), dans le cadre d'un Pacte de paix exprimant la volonté commune des parties d'enraciner la Corse dans l'apaisement. », adoptée à une très large majorité par l'Assemblée de Corse.

CONSIDÉRANT la DÉCLARATION POLITIQUE SOLENNELLE DES ÉLUS DE LA DÉLÉGATION DE LA CORSE du 23 février 2024, signée par des élus de toutes les tendances représentatives des institutions de la Corse : « La sortie de cette logique de conflit implique le règlement des suites pénales et civiles liées aux poursuites ou condamnations pour des faits en relation avec la situation politique de l'île. »

CONSIDÉRANT l'engagement pris, au nom de l'État, par le ministre Gérald Darmanin, dans son discours à l'Assemblée de Corse du 27 février 2025 : « J'ai engagé à la demande du Président de la République […] les travaux qui permettent de mettre fin au […] FIJAIT. », « Le ministère de la Justice sortira de ce fichier les condamnés et mis en examen corses afin qu'aucun amalgame avec les terroristes islamistes […] ne soit désormais au rendez-vous. »

CONSIDÉRANT la non-application de cet engagement à ce jour, et pire encore son bafouement avec la condamnation de Stefanu Ori et son inscription au FIJAIT ainsi qu'au FINIADA.

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

INTERPELLE le gouvernement sur les conséquences que pourrait engendrer le non-respect des engagements pris par l'État, qui plus est au sein même des institutions représentatives du peuple corse.

RAPPELLE que la recherche d'une solution politique globale ne saurait se faire sans la sortie de la logique de conflit et donc de la fin de la répression politique sous toutes ses formes.

APPORTE son soutien à Stefanu Ori ainsi qu'à toutes les personnes qui, encore aujourd'hui, croulent sous les actes de répression, et en particulier celles encore inscrites au FIJAIT.

DEMANDE l'abandon total et définitif de l'inscription des militants nationalistes corses au FIJAIT, en cohérence et dans le respect des engagements pris par l'État auprès des Corses.

DEMANDE à l'Assemblée de Corse de faire sienne cette position et de la porter auprès du gouvernement et de l'État.